

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le



ID : 059-215906223-20221121-2022\_053-DE

# Plantation et renaturation sur la commune de Villers en Cauchies

---

Juin 2022

---



# Plantation & Renaturation

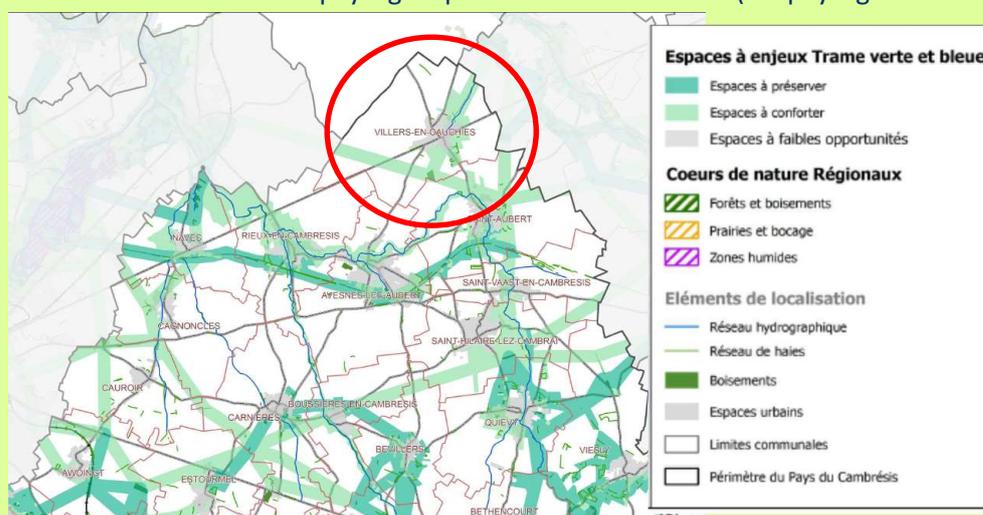
## Commune de Villers en Cauchies

La municipalité souhaite poursuivre la politique de renaturation de sa commune, engagée depuis quelques années, afin d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces dans la trame verte et bleue et, d'adapter les plantations à une gestion économe des ressources (notamment en eau). Elle souhaite agir en faveur de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Ce projet est travaillé en partenariat avec le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis, en lien avec les objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique (objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial).

### La fonctionnalité de la Trame verte et bleue sur la Commune : Villers en Cauchies

#### Ce que dit le Schéma Trame verte et bleue du Cambrésis...

La commune de Villers en Cauchies se situe sur l'écopaysage « plateau central à riots » (écopaysage lacunaire).



Le plateau central à riots est parcouru par un réseau hydrologique non négligeable, légèrement perturbé. Les zones à dominantes humides et les plans d'eau sont quant à eux très peu représentés. Le taux de boisement et la densité de haies de l'écopaysage sont faibles. Le taux d'urbanisation et la densité de route sont forts.

#### Milieux boisés

	Etendue	Etendue/EcoP	Etendue/lit majeur
<b>Boisements Total</b>	148 ha	<b>0,9 % (10)*</b>	1,8 %
<b>Peupleraie</b>	21 ha	0,1 %	0,9 %
<b>Haies</b>	100 km	<b>6 m/ha (9)*</b>	15,7 m/ha

#### Aménagement du territoire

	Etendue	Etendue/EcoP	Etendue/lit majeur
<b>Zones urbaines</b>	2432 ha	<b>13,8 % (3)*</b>	26 %
<b>Réseau routier</b>	273/23/1	1,8	2,5 km/km <sup>2</sup>

La trame verte et la trame bleue sont peu développées sur cet écopaysage lacunaire et affichent globalement une fonctionnalité faible. Le réseau de corridors bleus et verts est globalement plus dense et de meilleure fonctionnalité dans le sud-ouest (Quievy, Viesly, Beaumont-en-Cambrésis, Inchy) et le nord de l'écopaysage (Naves, Rieux-en-Cambrésis, Saint-Aubert). On note de nombreuses zones de corridors verts non fonctionnelles ainsi que de grandes zones sans corridor écologique. Le sud-est de l'écopaysage est la zone de moins bonne qualité écologique. De plus, l'impact des points de blocage urbains sur les corridors existants n'est pas négligeable, notamment à Caudry, Beauvois-en-Cambrésis et Avesnes-les-Aubert. La mauvaise qualité globale de la trame verte et bleue de cet écopaysage et notamment la part importante d'espaces à faible fonctionnalité expliquent que la part des corridors à restaurer soit plus importante que sur les autres écopaysages. De plus, les espaces à restaurer sont en grande majorité des espaces à très faible fonctionnalité (84 %), sur lesquels la restauration pourra répondre à l'enjeu d'amélioration de la fonction de continuité écologique, mais pas ou difficilement à celle de réservoir de biodiversité.

La commune souhaite aménager ses espaces publics en milieu urbain :

- par la restauration d'espaces de biodiversité,
- en créant des espaces de qualité en terme écologique passant par des moyens de gestion respectueux de cette biodiversité et du changement climatique (des essences locales et diversifiées, en passant par l'opération Plantons le décor, une gestion sans usage de produits phytosanitaires, des besoins faibles en eau),
- en développant une trame verte urbaine fonctionnelle entre les différents espaces de nature dans la commune, entre la commune et les milieux naturels extérieurs.

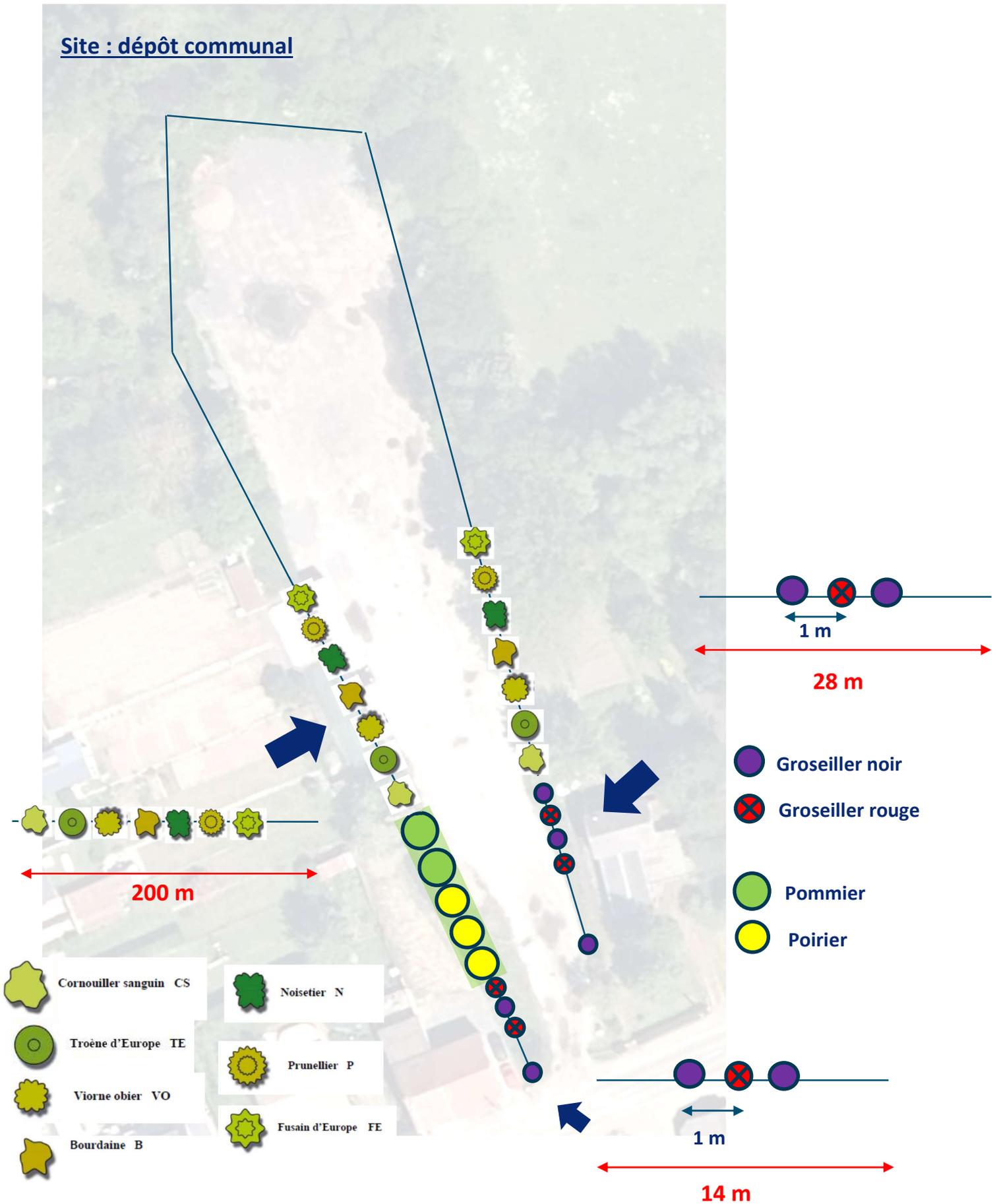
Ce projet vient compléter les espaces renaturés depuis quelques années.

### Les espaces de la commune concernés par le projet de renaturation



## Les schémas de plantations, les essences plantées et la gestion de ces espaces

### Site : dépôt communal



**Plantation d'une haie libre fleurie (favorisant les pollinisateurs). Taille pour faciliter la reprise la 1<sup>ère</sup> année, puis éclaircissement.**

**Site : Boisement**



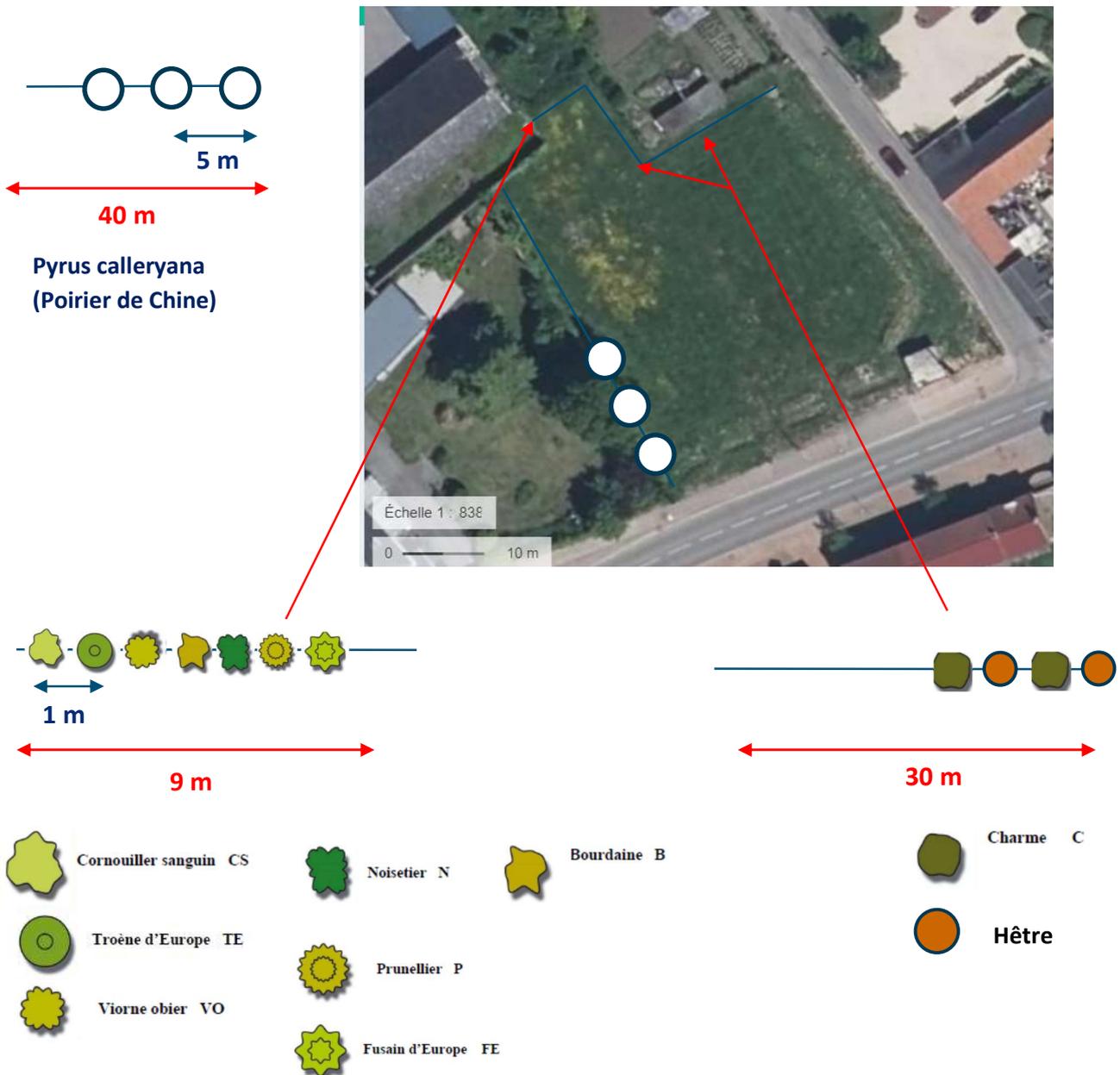
- |  |                        |  |                         |  |                               |  |                     |
|--|------------------------|--|-------------------------|--|-------------------------------|--|---------------------|
|  | <b>Chêne sessile</b>   |  | <b>Hêtre</b>            |  | <b>Cornouiller sanguin CS</b> |  | <b>Noisetier N</b>  |
|  | <b>Aulne glutineux</b> |  | <b>Erable sycomore</b>  |  | <b>Viorne obier VO</b>        |  | <b>Prunellier P</b> |
|  | <b>Merisier</b>        |  | <b>Peuplier tremble</b> |  | <b>Fusain d'Europe FE</b>     |  |                     |

**Complément plantation :**

La plantation se fera sur des lignes intercalées les unes des autres de 4 mètres. Sur les rangés de plantation les arbres seront plantés tous les 3 mètres avec entre deux un arbuste. Les arbustes plantés dans les alignements d'arbres seront du noisetier, de la viorne obier, du cornouiller sanguin, du fusain d'Europe et du prunellier.

Les essences nobles comme le chêne, le hêtre, le merisier, seront espacées tous les 6 mètres minimum avec une plantation en quinconce avec l'autre ligne et se répétant sur l'ensemble du boisement. Il n'y aura jamais deux essences d'arbres identiques qui se suivent. Les essences de bourrage, comme l'aulne, le peuplier tremble, l'érable sycomore seront plantés tous les 3m.

## Site : La noue



**Plantation d'une haie libre fleurie (favorisant les pollinisateurs). Taille pour faciliter la reprise la 1<sup>ère</sup> année, puis éclaircissement.**

**Plantation d'une haie de charme basse taillée.**  
**La distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 m.**  
**Taille de la 1<sup>ère</sup> année : rabattue 1/3 à la plantation si nécessaire puis la 2<sup>ème</sup> année : réduite de moitié pour mettre en place la ramification dense dès la base.**  
**Puis taillée chaque année.**

## Récapitulatif des quantités de plants par site

	Quantité	Montant TTC	Total TTC
<b>Travaux préalable</b>			
<b>Site : Dépôt communal</b>			
Décapage, évacuation, fourniture terre végétale	1	7 859,10	7 859,10
Travaux plantation	1	3 456	3 456
Bourdaine	31	1,57	48,67
Cornouiller sanguin	31	1,58	48,98
Fusain d'Europe	31	1,30	40,3
Noisetier	31	1,98	61,38
Prunellier	31	1,69	52,39
Troène d'Europe	31	1,48	45,88
Viorne Obier	31	1,98	61,38
Groseillier noir	21	1,42	29,82
Groseillier rouge	21	1,42	29,82
Fruitiers forme basse	5	24	120
Kit de plantation	5	8	40
Paillage biodegradable	200	2,28	456
Protection jeunes plants	217	0,40	86,8
		<b>Sous total</b>	<b>12 436,52</b>
<b>Site : Boisement</b>			
Chêne sessile 125/150 cm	2	3,46	6,92
Hêtre 125/150 cm	2	3,46	6,92
Aulne glutineux 125/150 cm	2	1,68	3,36
Erable sycomore 125/150 cm	2	2,48	4,96
Merisier 125/150 cm	2	3,09	6,18
Peuplier tremble 125/150 cm	2	3,34	6,68
Noisetier	2	1,98	3,96
Prunellier	2	1,69	3,38
Troène d'Europe	2	1,48	2,96
Fusain d'Europe	2	1,30	2,6
Cornouiller sanguin	2	1,58	3,16
Dalle jute / chanvre	22	1,40	30,8
Fixation agrafes	44	0,28	12,32
Protection de jeunes plants d'arbres contre le chevreuil en lot de 25	1	40	40
		<b>Sous total</b>	<b>134,2</b>
<b>Site : La noue</b>			
Bourdaine	1	1,57	1,57
Cornouiller sanguin	1	1,58	1,58
Fusain d'Europe	1	1,30	1,30
Noisetier	2	1,98	3,96
Prunellier	1	1,69	1,69
Troène d'Europe	1	1,48	1,48
Viorne Obier	1	1,98	1,98

<b>Charme 60/90 cm</b>	<b>37</b>	<b>1,09</b>	<b>40,33</b>
<b>Hêtre 60/90 cm</b>	<b>37</b>	<b>1,25</b>	<b>46,25</b>
<b>Pyrus calleryana (Poirier de Chine)</b>	<b>8</b>	<b>28,875</b>	<b>231</b>
<b>Kit de plantation</b>	<b>8</b>	<b>7,8</b>	<b>62,4</b>
<b>Paillage biodegradable</b>	<b>40</b>	<b>2,28</b>	<b>91,2</b>
<b>Protection jeunes plants</b>	<b>82</b>	<b>0,40</b>	<b>32,8</b>
		<b>Sous total</b>	<b>517,54</b>
		<b>Total</b>	

## Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant estimé du projet en HT : euros

<b>Ressources escomptées</b>	<b>Montant HT en Euros</b>	<b>%</b>	<b>Montant subventionné</b>	<b>Montant TTC en Euros</b>
<b>- Site : dépôt communal</b>	<b>10 448,72</b>			<b>12 436,52</b>
- Plantation et renaturation (Département) HT		60%	6 269,23	
<b>- Site : Boisement</b>	<b>122</b>			<b>134,2</b>
- Plan arbres (Région) HT		90%	109,8	
<b>- Site : La noue</b>	<b>470,49</b>			<b>517,54</b>
- Plan arbres (Région) HT		90%	423,44	
TOTAL				

## Planning prévisionnel de l'opération :

<b>Date programmée du début de l'opération :</b>	Décembre 2022
<b>Date programmée de fin de l'opération :</b>	Mars 2023